

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°1/2026
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

**Nombre de
conseillers : 10**

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 5 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Corinne MARIE, Mme Virginie CARTON, Mme HEISSAT, Mme BELLOT, Mme DOHEY-ZORZETTO, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M TECHER

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

M le Président indique au Conseil d'Administration qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Président propose au conseil de désigner Mme Françoise MAILLY Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme Françoise MAILLY est désignée à l'unanimité.

Mme la Présidente de séance présente le compte administratif 2025 du budget de la Caisse des Ecoles.

Section de fonctionnement :

Recettes = 26 727.00

Dépenses = 23 333.67

Section d'investissement :

Recettes = 538.52

Dépenses = 0

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 7 874.28

Résultat reporté investissement - 538.52

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2025 est de :

En section de fonctionnement : + 11 267.61

En section d'investissement : 0

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président du conseil d'administration ayant quitté la séance :

- Décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2025 du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait certifié conforme
Mme la Présidente de séance

Françoise MAILLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°2/2026

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

**Nombre de
conseillers : 10**

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 5 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Corinne MARIE, Mme Virginie CARTON, Mme HEISSAT, Mme BELLOT, Mme DOHEY-ZORZETTO, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M TECHER

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Caisse des écoles.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2025 du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait certifié conforme
M le Président

Jacky GAULLIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°3/2026
AFFECTATION DU RESULTAT 2025

**Nombre de
conseillers : 10**

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 5 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Corinne MARIE, Mme Virginie CARTON, Mme HEISSAT, Mme BELLOT, Mme DOHEY-ZORZETTO, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M TECHER

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Considérant les résultats de clôture du Compte Administratif 2025 :

En section de fonctionnement : + 11 267.61

En section d'investissement : 0

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité, décide :

- De ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Pour extrait certifié conforme
M le Président

Jacky GAULLIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2026

DELIBERATION N°4/2026

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

**Nombre de
conseillers : 10**

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 5 mai 2026

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Corinne MARIE, Mme Virginie CARTON, Mme HEISSAT, Mme BELLOT, Mme DOHEY-ZORZETTO, Mme PICOUL-LEHOUX, Mme DEPEINT

Absents ou excusés : M TECHER

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARTON

Suite au vote du compte administratif et à l'affectation des résultats de celui-ci, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2026.

Celui-ci s'équilibre à 36 362.61 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget de la Caisse des Ecoles.

Pour extrait certifié conforme
M le Président


Jacky GAULLIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 4 JUIN 2026